

Estimations de la situation financière de l'assurance dépendance 2011 à 2015
Version au 22 avril 2013

(Montants en millions d'euros)	Décompte ¹⁾		Estimations ²⁾		
	2011	2012	2013	2014	2015
SOLDE DES OPERATIONS COURANTES (REC-DEP)	-42,82	12,76 ³⁾	3,46	-5,73	-19,73
SOLDE GLOBAL CUMULE (RESERVE GLOBALE)	108,79	121,55	125,01	119,27	99,54
FONDS DE ROULEMENT MINIMUM (RESERVE LEGALE)	48,27	50,93	55,22	58,88	63,78
RESULTAT DE L'EXERCICE (DECOUVERT(-) EXCEDENT(+))DE L'EX.)	-46,20	10,10	-0,83	-9,40	-24,63
RESULTAT CUMULE (=Réserve excédentaire)	60,52	70,62	69,79	60,39	35,76
RAPPORT SOLDE GLOBAL CUMULE/DEP. COURANTES AVEC PROV. NETT	22,5%	23,9%	22,6%	20,3%	15,6%
<u>Taux d'équilibre de l'exercice</u>	<u>1,62%</u>	<u>1,36%</u>	<u>1,40%</u>	<u>1,44%</u>	<u>1,50%</u>
Taux d'équilibre (Résorption déficit / Excédent)	1,11%	1,11%	1,10%	1,15%	1,26%

1) Décompte de l'assurance dépendance

2) Estimations au 22 avril 2013

3) Recette extraordinaire de 30 millions d'euros en 2012: pour dédommager la CNS du préjudice subi par elle par suite de la non-perception par l'Etat de la contribution dépendance sur les intérêts produits par l'épargne mobilière tombant sous le champ d'application de la loi relibi, pendant les exercices 2006 à 2012 inclus, l'Etat règle à la CNS, prise en sa qualité de gestionnaire de l'assurance dépendance, pour solde en principal et intérêts desdits exercices 2006 à 2012 inclus, une indemnité forfaitaire de 30 millions d'euros.